



## **Bonne nouvelle ! La ville ouvre un nouveau service à la population.**

Qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement de carte d'identité et/ou de passeport, Lecelles vous propose désormais de prendre votre rendez-vous en ligne via le site internet.

### **ETAPE 1: LA PRÉ-DEMANDE**

- Réalisez votre pré-demande en ligne 24h/24, 7 jours/7
- Sur la plateforme officielle de [l'ANTS, Agence Nationale des Titres Sécurisés](#)

Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué. Conservez-le précieusement, car il vous sera demandé lors de votre rendez-vous afin de récupérer les informations enregistrées en ligne.

### **ETAPE 2 : LE RENDEZ-VOUS**

Une fois la pré-demande effectuée, [Prenez rendez-vous en ligne](#)

Le jour de votre rendez-vous (temps de traitement : environ 20 min) :

- Apportez la pré-demande imprimée ainsi que des pièces justificatives
- L'agent de la ville vérifie les pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes (dès 12 ans). Pour les mineurs de - 12 ans, l'enfant doit **OBLIGATOIREMENT** se présenter au rendez-vous pour que l'agent atteste de l'identité du demandeur.
- A la fin de l'enregistrement de votre demande, un récépissé de demande de titre sur lequel figure le numéro de demande vous est remis. Il vous permet de suivre l'avancement de la production de votre titre sur le site de [l'ANTS](#).

### **ETAPE 3 : LE RETRAIT DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ**

- À la réception du SMS vous indiquant la disponibilité de votre pièce, prenez rendez-vous au **03.27.48.59.02**